

No. de la contribution :

Établissement:

Date de soumission électronique :

Dépenses réelles	Montant cumulé au 31 mars 2008	Dépenses réelles Du 1er avril 2008 au 31 mars 2009	Montant cumulé au 31 mars 2009	% du total cumulé
Détail par type de dépense				
Personnel technique et personnel responsable de l'exploitation				
Fournitures (maximum 10%)				
Entretien et réparations				
Services				
Autres dépenses (veuillez préciser):				
TOTAL				
Financement par la FCI				
Financement total reçu				
Montant versé en trop par la FCI (manque à gagner)				

NOTA : Les versements de l'exercice à venir tiendront compte, le cas échéant, des montants versés en trop par la FCI ou du manque à gagner. Si vous ne désirez pas obtenir de financement pour une dépense donnée, veuillez ne pas l'inscrire dans ce rapport annuel.

Demande de versement de FEI	Montant cumulé réel au 31 mars 2009	Dépenses prévues pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010	Montant cumulé prévu au 31 mars 2010	% du total cumulé
Détail par type de dépense				
Personnel technique et personnel responsable de l'exploitation				
Fournitures (maximum 10%)				
Entretien et réparations				
Services				
Autres dépenses (veuillez préciser)				
TOTAL				

Versements de la FCI

Calendrier des versements de la FCI pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 :

Date des versements	Montant

Attestation par l'Administrateur des comptes et par le recteur, président ou par la personne désignée :

Je certifie par les présentes, que :

- L'information contenue sur les dépenses réelles est exacte et que les prévisions présentées sont réalistes.
- Les dépenses réelles déclarées n'ont pas fait l'objet de demandes de remboursement auprès d'autres sources
- Les dépenses déclarées ont toutes été engagées entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009. Les engagements non remplis qui sont indiqués représentent uniquement des dépenses engagées au cours de cette période, mais dont la facture a été acquittée ultérieurement.
- Les dépenses réelles et prévues sont admissibles, conformément au Guide des politiques et des programmes de la FCI.
- Les dépenses réelles et prévues sont liées à des projets admissibles au FEI, conformément au Guide des politiques et des programmes de la FCI.
- Les dépenses réelles et prévues ont été ou seront engagées conformément aux politiques et pratiques courantes de l'établissement en matière d'appel d'offres et d'achats.
- Le responsable du projet a confirmé que l'infrastructure qui fait l'objet de la demande de versement au FEI est toujours utilisée à des fins de recherche.
- L'établissement administre la contribution conformément aux modalités de la Déclaration d'adhésion, du Guide des politiques et des programmes de la FCI et de l'Entente de contribution du FEI.

Administrateur du compte

Recteur ou directeur (ou représentant désigné)

Nom (en lettres moulées) :

Nom (en lettres moulées) :

Signature :

Signature :